L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 MAI 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription pour le journal seulement, soit aux annonces, n'est considérée comme discontinuée à la fin de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une piastre par carré de dix lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes [illegible] \$40, les banques, compagnies d'assurances et autres institutions publiques, \$50, les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, \$60. L'abonnement sera payé à la fin de l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront \$1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, coûteront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées au compte séparément, et aux prix et dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public faisant usage chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison, les paieront \$150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et les avis concernant notre politique paieront double du taux ordinaire.

POUR LA HAVANE.—Le beau et vite vapeur ALABAMA, capitaine P. Windle, partira pour le port ci-dessus demain, 31 du courant, à 9 heures du matin précises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.

Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports au bureau du consul espagnol.

Il est notifié aux passagers qu'aucun domestique mâle de couleur ne peut entrer dans l'île. 29 mai

CABOTAGE.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le steamboat WAVERLY, capitaine G. Ratier, partira mardi 31 mai, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à P. J. FAVY & Co. 13, Conti. 29 mai

PAQUEBOT de la Nouvelle Orléans et à passagers, ALEXANDER SCOTT, capt J. C. Swon, partira pour St. Louis et les ports intermédiaires, samedi 10 juin prochain, à 4 heures P. M. Ce splendide bateau, neuf et fin marcheur, partira à son prochain voyage le jour susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JOHN R SHAW & Co agents, 24, Poydras.

Un plan lithographie du bateau et de sa chambre est exposé au bureau ci-dessus. 27 mai

POUR ST. LOUIS—Le steamer YAZOO, capt D. B. Nosby, partira mardi 30 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. R. SHAW & Co Agents, 24 Poydras. 27 mai

PAQUEBOT REGULIER SUR LE [illegible] ELIZABETH [illegible]

[illegible] DAVIES & GAINES, 28, [illegible] Camp.

POUR ST. LOUIS—Le steamer HIGHLANDER, capt. Alex. Brown, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co, agents.

ARRANGEMENT POUR L'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire. Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara—Le steamer bien connu BRILLIANT, capt Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredi et samedi à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les vendredi et lundi à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle Orléans le lendemain.

Les voyages des samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Les voyages du samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Le prix des passages est réduit et est le même que ceux de tous les bateaux de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

W. H. AVERY.

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier, [illegible] le paquebot CREOLE, capt. James [illegible], ayant été construit expressément pour les voyages du lac et possédant de beaux aménagements, partira du bout du rail-road Pontchartrain, tous les mardi et samedi [illegible]. J. & R. GEDDES, agens.

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re classe BYRON, capt. Russell, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 2 mai

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de première classe MICHIGAN, capitaine Hatly, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co. 15 mai

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier FENDOLA, capt. Paxton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93, Commune. 15 mai

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re classe ARCHELAUS, capitaine Gentil, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 18 mai

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier WILLIAM [illegible], capt. Glover, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93 Commune. 8 mai

POUR BORDEAUX—Le nouveau paquebot A. 1 [illegible], capt. Laborde, partira le 3 juin. Il prendra encore 450 balles de coton et quelques passagers de chambre. Il prendra aussi des passagers d'entrepont à \$30 sans nourriture ou \$40 avec nourriture. S'adresser à bord, chez M. Herbault, 80 rue St. Louis, ou à LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune. 27 mai

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier FLAVIUS, capt Jones, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira immédiatement. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à FOSDICK & BRO. 66, Camp. 22 mai

POUR BORDEAUX—Le beau navire EDOUARD, capt. Trois, sera promptement expédié pour ce port. Pour fret de 4 à 500 balles de coton et passage s'adresser au capitaine à bord, ou à CH. DUFOUR. 18 mai

POUR MARSEILLE—Le navire LEODES, capt N. B. Robbins, partira samedi 3 juin. Pour fret de 400 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à J. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 30 mai

POUR MARSEILLE—Le navire supérieur HANNIBAL, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 22 mai

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier LONDON, capitaine Baker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 12 mai

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier OREGON, capt. Gadden, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 11 mai

POUR ANVERS—Le beau navire fin voilier classé A. 1 GLENDOVER, capitaine Paredes, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 15 mai

POUR LA ROCHELLE—Le brick fin voilier et bien connu GRAND TURK, capt. Paisley, partira immédiatement. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 6 mai

POUR CORK—Le navire A 1 fin voilier ONTARIO, capitaine Barstow, est prêt à partir immédiatement. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 27 mai

POUR COWES—Le navire A 1, fin voilier NEVA, capitaine Brown, est prêt à partir immédiatement. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 27 mai

POUR LONDRES—Le navire HENRY, capt Noyes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire ROCKINGHAM, capt Bellow, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 20 mai

POUR CORK—Le navire LOCHINVAR, capt J. Wescot, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire OCTAVIUS, capt. E. Colburn, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 21 av

POUR COWES—La barque LAURENS, capt. Smith, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 24 mai

POUR RIO DE JANEIRO—Passage seulement—Le navire WARSAW, capitaine William Hathaway, partira d'ici au premier juin prochain. Cette occasion est favorable à ceux qui voudraient faire un voyage sur mer pour le rétablissement de leur santé. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. [illegible] 30 mai

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.
Pour partir de la Nouvelle Orléans toutes les dix jours

Navire Kentucky,	capitaine	Rogers
Dover,		Freeman
Tennessee,		Watt
Barque Bashaw,		Howes
Sultan,		Burwell
Nashua,		Lindsay
Santa Claus,		Hewlett

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et [illegible] pour le commerce; [illegible] et ont de beaux aménagements pour passagers. [illegible]

Traites.

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 20 a

TRAITES sur Boston, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 22 mai

CHANGE sur Boston à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune.

TRAITES sur le Nord, payables à vue, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 22 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 1 mai

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 3 mai

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 1 mai

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 20 av

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 18 a

DOUBLONS Patriotes—vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 16 mai

50 PANIERS de 40 bouteilles vides, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

BOUCHONS—20,000 bouchons à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

55 PANIERS champagne à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

80 CAISSES Salaisons assorties, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

VINS en barriques et barriques vin rouge, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

48 demi barriques Vin blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

MERINOS—8 pièces Mérinos à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

HABILLEMENS d'été en gros, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

VIN vieux—12 barriques vin vieux à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 19 mai

PLATILLES [illegible], à vendre en magasin, par WM. FREEN & Co, 56, Douane. 13 mai

SUCRE blanc et blanc de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 10, Vieille Levée.

CRACKERS de Quincy—30 barils à vendre par W. H. AVERY, 96 Gravier. 17 mai

RAISINS—5 barriques frais, à vendre par CH. DOANE & Co, 59 Poydras. 4 mai

CAFE de la Havane, fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 16 mai

CIGARES de la Havane—Régalias, Canones, &c., à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 16 mai

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 16 mai

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et jaune à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 16 mai

BOIS de Campêche—60 tonneaux à vendre par S & J P WHITNEY & Co. 16 mai

CAFE de la Havane—125 sacs à vendre par A DURAND, Conti, No 7. 29 a

600 Dame-jeannes de 5 gallons, à vendre par A DURAND, Conti, No 7. 29 a

VIN rouge—200 caisses, à vendre par A DURAND, Conti, No 7. 29 a

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par A DURAND, Conti, No 7. 29 a

ANISETTE—200 paniers à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 29 av

SAVON, blanc de baleine et clous assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 27 a

SAUR en pâtes, grands, moyens et petits, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 27 a

CAFE de la Havane—100 sacs en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 26 a

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par CH. DOANE & Co 69, Poydras. 20 avril

CAFE de Hyart de La Guayra, à vendre par SCHMIDT & Co. 28 avril

GRAINS pour oiseaux, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 21 av

DAME-JEANNES—500 de 5 gallons à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 25 m

CIGARES de la Havane—100,000 de toutes qualités à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 12 m

VIN blanc—Quelques barils à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 29 m

AMANDES—22 sacs douces écossées, à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 12 m

BŒUF séché—22 barils en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 5 av

BEURRE de Goshen—[illegible], à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

[illegible] à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

[illegible] d'emballage de Flade, écossé et large, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

COTONNADES à la mode, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

BEURRE de Goshen, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

HUILE de lin anglaise en barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 5 av

MEULES [illegible] à vendre par W. FREEN & Co. 56, Douane.

HOUES pour habitations et jardins, à vendre par W. A. RYAN, 6, Chartres. 8 mars

INDIGO—10 serons indigo de Guatimala, à vendre par J. ALBERT, 93 St. Louis. 17 a

DAME-JEANNES—frasques de 5 gallons, à vendre par J. ALBERT, 93 St. Louis. 17 a

RASOIRS et couteaux des meilleures manufactures à vendre par W. A. RYAN, 6, Chartres.

TABAC—100 caisses de la Virginie, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 21 mars

VIN rouge en barriques et en caisses, à vendre par O. H. MIESEGAES. 12 mai

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 10 mai

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 5 a

CIGARES [illegible], à vendre par W. A. RYAN, 6, Chartres. 24 m

BOUCHONS—4 balles fins, à vendre par CH. DOANE & Co, 59 Poydras. 11 a

BLANC de Baleine—100 caisses à vendre par CH. DOANE & Co, 59 Poydras. 11 a

HUILE de tanneurs—30 barils au bon état, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 13 av

CHAPEAUX gris, de chapeaux large bords, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 10 a

BŒUF—100 barils prime de New York, à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 12 av

CAFE—La Havane, Laguyra, Rio et Java, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 12 a

CAFE de la Havane, prime, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 11 av

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 13 av

HUILE d'ours. Des Rocky Mountains, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 13 av

DRILLS en toile de Mobile, à vendre par A. GORDON WYLIE & Co. 15 av

VIN de Chatsmerle, marque de choix, à vendre par HUGO GILDEMEESTER & Co.

SAUCISSONS de Lyon, à vendre par J. ALBERT, 93 St. Louis. 5 av

DERNIER MENT reçu et à vendre par le soussigné, 20 balles d'alépardeline, [illegible]. A. CAILLEVILLE & CUCULLU 74 Vieille Levée.

SEL—2000 sacs gros en débarquement du navire Duke, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 11 mai

HUILE de baleine—4 barriques prime, d'hiver, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 6 mai

POIVRE—50 sacs en débarquement du navire J. Allen et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 9 mai

THE—30 demi caisses Pouchong, 75 boîtes poudre à canon en débarquement de la barque Trager et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 8 mai

FARINE—300 barils farine nouvellement faite à vendre à bord d'un chaland, par HEWITT, HERAN & Co. 65, Canal. 8 mai

WHISKEY—170 barils à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, rue du Canal. 8 mai

GRAISSE—En barils et barillets, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, rue du Canal. 5 mai

BŒUF séché, à vendre par HEWITT, HARAN & Co. 65, rue du Canal. 5 mai

FROMAGE de Gruyère—4 fromages de Gruyère frais, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 8 mai

CONSERVES pour navires, en boîtes et demi-boîtes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 8 mai

BLEU Bain pique anglais blanc, qualité très supérieure, à vendre par les soussignés en gros et en détail. E. CORDEVIOLLE & LACROIX. Encoignure des rues Bienville et Chartres No 66.

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique—30 balles drilles 27 x 29, manufacture Boreral Mills, à vendre en magasin par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

PORC et Bœuf—8 barils porc M. O. barils bœuf prime, 6 do, 6 1/2 do mess, en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

EAU DE VIE et genièvre du pays—100 barils en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 19 mai

BEURRE de Goshen—25 firquins prime en débarquement du navire Panthea, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 19 mai

FLEUR D'ORANGER—12 caisses eau de fleurs d'oranger à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 13 mai

FROMAGES DE GRUYERE—Fromages de Gruyère nouveaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 15 mai

LINGE diapré et damassé—Un assortiment à vendre par WM. FREEN, 56, Douane. 18 mai

JAMBONS pour famille—10 barils à vendre par HARTWELL & KIDDER. 13 mai

CAFE de Rio de très bonne qualité, actuellement en magasin, à vendre par WM. FREEN & Co. 56 Douane. 13 mai

CHAUX DE THOMASTON—300 barriques fraîches en bon ordre et en débarquement, à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune. 10 av

CIMENT hydraulique, Plâtre de Paris, Briques à feu. Un assortiment complet de première qualité constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par G. BEDFORD, 47, Commune. 10 av

SUCRE en barils—300 barils supérieur de Philadelphie, dernièrement reçus et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 4 av

CIMENT—Article supérieur, actuellement en débarquement du brick Geron, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 21 a

EAU-DE-VIE de Champagne de Cognac, en demi et quarts de pipes et tierçons, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale.

COUVERTURES de laine, couvertures de laine à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale.

[illegible] à vendre par F. PERRET. 40, rue Toulouse.

CHAPEAUX DE PAILLE.

REÇU par le soussigné, une caisse chapeaux de paille nouvellement reçus à Paris, dernière mode et à vendre au comptant. F. PERRET, 40, rue Toulouse. 5 mars

ROUES, Wagons et Charrettes—Le soussigné a actuellement en mains et en débarquement un assortiment de [illegible]. J. D. DENEGRE, 16, Douane. 23 av

CHANVRE roui du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras. 17 mai

CORDE—300 rouleaux d'emballage, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH. 17 mai

FICELLE d'emballage à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras. 17 mai

THE—10 demi caisses impérial en débarquement du navire Panthea et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 17 mai

CORDE D'EMBALLAGE—300 rouleaux jetée du Missouri, à vendre par CH. DOANE & Co, 59 Poydras. 4 mai

TABAC—100 barillets manufacturé du Missouri, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 16 mai

A LOUER—Une bonne domestique de maison. S'adresser à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 16 mai

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE des marques Maysville et Fallon, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEAH, 20, rue Poydras. 13 mai

MAIS—800 sacs blanc, en débarquement, à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 11 mai

BEURRE—30 firquins de Goshen frais et doux, en débarquement du navire Warsaw, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 16 mai

RACINE D'ŒILLET ET DE SERPENTAIRE—Quelques sacs à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 16 mai

TABAC supérieur de Cuba, en feuilles, en débarquement du brick Empresario, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 12 mai

ABSINTHE suisse, 50 caisses absinthe suisse de la marque de Beauvjol, Brunsion & Co, à vendre à bas prix par J. ALBERT, 93, St. Louis. 9 mai

TOILE d'Appleton—qui convenable pour le marché mexicain, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune. 5 mai

MARCHANDISES blanches du pays—25 caisses en débarquement, convenables pour le Mexique, à vendre par R. D. BLOSSMANN, 38, Bienville. 26 mai

SUCRE en pains—300 caisses et barils différentes descriptions, de qualité supérieure, à vendre en magasin par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 16 mai

THE, café de Java, cordages de Manille, cire, cannelle et genièvre du pays à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 16 mai

A VENDRE, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 96 barriques Vin rouge, 36 barils Vin blanc. CH. DUFOUR, 11 Conti. 14 mai

BOTTES, souliers et brodequins—84 paires en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par R. O. HOBBS, 12, Douane. 14 mai

BACON—6 boucauts jambons, 17 de épaules, 10 de plats côtés en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 13 mai

FROMENT—180 barils en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 14 mai

GRAISSE—128 barils, article supérieur, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 12 mai

ETOFFES pour moustiquaires—Un assortiment bien choisi dernièrement reçues, à vendre en magasin, par Wm. FREEN & Co, 56 Douane. 16 mai

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire à vapeur Alabama, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 10 mai

SALERATUS—10 barriques, en débarquement de la barque Georgiana, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 10 mai

BRODEQUINS, bottes, et souliers actuellement en débarquement du navire Hécomock, et en magasin formant un assortiment général, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 5 mai

MAIS—1700 barils reçus par un chaland, livrable où il sera demandé, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 20 Poydras. 11 mai

SENEGUES—A vendre en débarquement de la barque Sarah Hand, venant de Bordeaux, 200 [illegible]. AUG. MOLIER, 90, St. Louis. 11 mai

FIL à voile de coton et cordages, 8 barils fil à voile de coton, 15 rouleaux cordages assortis d'usage des cordiers, 1 balle d'étoupe, à vendre par J. ALBERT, 93, rue St. Louis.

FILTRES fullers à vendre par AYRAULT & DAVIDSON, 101, Camp. 23 mai

ALUN—10 barils, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20 Douane. 13 mai

CLOUS—400 barriques de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 24 mai

THE—de différentes espèces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 24 mai

BLANC de Baleine—100 caisses de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 24 mai

MAQUEREAUX—100 barils de No 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 24 mai

SACS DE PITRE—1000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 24 mai

CIDRE—600 barillets en magasin et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 16 mai

SACS de pitre, neufs et de second main, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 15 mai

CIDRE de Boston—100 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 13 mai

SAVON et blanc de baleine—300 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 13 mai

SUCRE—50 caisses sucre brun de la Havane à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 16 mai

WHISKEY—100 barils à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 20 Poydras. 11 m

VINS de Madère et de Porto, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 12 mai

CAFE de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 12 mai

CAPSULES de Mothes, (bouteilles) à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 12 mai

GRAINES pour oiseaux, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 12 mai

TABAC de Cuba en feuilles, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 12 mai

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 10 mai

CIGARES en papier, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 10 mai

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 10 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par BLANCHARD, FIMERA & Co, 24 Bienville. 10 mai

CUIRS—100 cuirs secs et salés, à vendre par BLANCHARD, FIMERA & Co, 24 Bienville. 10 mai

INDIGO [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 30, Vieille Levée. 1 mai

CAFE—[illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 5 mai

SEL—10 caisses anglais de table à vendre par FRICE & FROST, 30 Poydras.

BOUCHONS—[illegible] bouchons à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 3 mai

HUILE de Baleine d'automne et d'hiver, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 16 mai

PORC Rump—50 barils, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 5 mai

PORC mess et prime, à vendre par CH. DOANE & Co, 59 Poydras. 6 mai

GRAISSE—100 barils de prime leaf, à vendre par CH. DOANE & Co, 59 Poydras. 6 mai

BACON—24 barriques jambons, épaules et flancs, à vendre par CH. DOANE & Co, 59, Poydras. 6 mai

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 4 mai

30 Tonneaux Cognac Pellevoisin vieux, à vendre par BLANCHARD, FIMERA & Co, 24 Bienville.

SEL—10,000 boisseaux, gros, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 2 mai

WHISKEY—75 barils rectifié à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 mai

FARINE—200 barils à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 2 mai

SOULIERS—[illegible] à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

TOILE D'EMBALLAGE—[illegible] à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 2 mai

PORC—50 barils M. O., à vendre par FRICE & FROST, 30 Poydras. 4 mai

HARICOTS—[illegible] à vendre par FRICE & FROST, 30 Poydras.

SEL—[illegible] sacs de table, à vendre par FRICE & FROST, 30 Poydras. 2 mai

GRAISSE—10 barils [illegible] à vendre par FRICE & FROST, 30 Poydras.

BŒUF—[illegible] à vendre par FRICE & FROST, 30 Poydras.

[illegible] HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras.

AMIDON—30 caisses marque Procter, à vendre par HARTWELL & KIDDER. 10 mai

SAVON—30 caisses, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras.

BŒUF—24 barils, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras.

JAMBONS—20 barils, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras. 5 mai

BŒUF fumé, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 11 mai

HUILE D'OLIVE—[illegible] à vendre par O. H. MIESEGAES, 12 mai

BOUGIES [illegible], 24, Vieille Levée. 10 mai

[illegible] HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras.

BEURRE en débarquement du [illegible], à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 10 mai

FROMAGE—[illegible] GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 10 mai

THE—Souchong et Imperial [illegible] GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

SEL—[illegible] Liverpool, en débarquement [illegible] GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE et Genièvre—[illegible] GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

BEURRE—[illegible] du comté de Orange, en débarquement [illegible] GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

CHANDELLES—[illegible] GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

SEL—[illegible] en magasin et à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 19 mai

BLANC DE BALEINE—[illegible] caisses, première qualité, Edward Everett, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 12 mai

HUILE DE BALEINE—[illegible] Edward Everett, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 12 mai

ESPRIT—[illegible] du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 15 mai

TOILE—[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 15 mai

DRAPS de Hamilton à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 15 mai

FROMAGE de Gruyère, reçu directement du pays, reçu par le navire [illegible], et à vendre par F. PERRET, 40, Toulouse. 11 mai

BOTTES, Souliers et Brodequins—91 caisses en débarquement du brick [illegible], à vendre par R. O. HOBBS, 12, Douane. 11 mai

GENIEVRE de Hollande, marque bien connue, orange, dans les magasins [illegible] Douane, à vendre par HOBBS & Co, 24, Bienville. 11 mai

FARINE—[illegible] qualité à bord d'un chaland, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp. 11 mai

INDIENNES et Toiles—8 caisses indiennes garance et toile [illegible], en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 11 mai

SAVON et Blanc de Baleine—[illegible] caisses différentes descriptions, en débarquement du brick Comet, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 11 mai

BALANCES—[illegible] Un assortiment complet de toutes dimensions, convenables pour le coton, le tabac et autres produits, constamment en mains, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 10 mai

CHOCOLAT—[illegible] caisses espagnol, en débarquement de la barque [illegible], à vendre par ISAAC BRIDGE 76, Magasins. 10 mai

BOTTES, Souliers et Brodequins—230 caisses en débarquement du brick [illegible] Halque et Poconic, à vendre par R. O. HOBBS, 12, Douane.

CHAPEAUX de feuille de palmier—1000 douzaines à vendre par R. O. HOBBS, 12, Douane. 10 mai

WHISKEY—[illegible] barils à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras.

OSNABURGS—[illegible] de large, Warren et toile rayée de Hamilton, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 10 mai

TOILE—[illegible] d'Appleton, Winthrop et Watham, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 mai

AMIDON—[illegible] du navire Edward Everett, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 19 mai

SAVON—[illegible] caisses différentes marques, en débarquement du navire [illegible], à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 19 mai

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique—Platilles, Bretagnes, Drilles &c, en magasin, à vendre par WM. FREEN & Co, 56 Douane.

ARDOISES, comtesses, vicomtesses et grandes dames, à vendre par WM. FREEN & Co, 56 Douane. 10 mai

VIN de Bucellas en magasin et à vendre par WM. FREEN & Co, 56, Douane. 10 mai

COTONNADES dernièrement reçues, à vendre en magasin, par Wm. FREEN & Co, 56 Douane.

FARINE—200 barils marque de choix en débarquement du steamer Congress, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 1 mai

BACON, Jambons, plats côtés et épaules, en magasin, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 1 mai

DES AVANCES comptant seront faites par le soussigné sur des consignations de farines, grains, cotons &c. à être envoyés à New York. GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 5 mai

VEAUX—[illegible] assortiment de veaux et [illegible], à vendre par CASTAING & LOMBARD, 24 Conti. 24 av

CHAPEAUX de [illegible] pour [illegible] à vendre par CASTAING & LOMBARD.

MARCHANDISES DU PAYS—[illegible] HARROD, DARLING & Co. 19 mai

A VENDRE par J. A. GALE, [illegible]

GEORGE BEDFORD, 47 Commune.

A VENDRE—L'ameublement [illegible]

POUR NEW YORK—Le navire LIVERPOOL, capitaine Agry, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co, 73 Camp. 30 mai

POUR NEW YORK—Le navire HUNTSVILLE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp. 20 mai

POUR NEW YORK—Le navire BENJAMIN MORGAN, capitaine Julius, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. H. ASHBRIDGE, 57, Camp.

POUR NEW YORK—Le navire FRANKLIN, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK—Le brick CARIB capt. Foster, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR NEW YORK—Le goélette LOUISIANA, capt. Tilly, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR BOSTON—Le brick UNITED STATES, capitaine Swasfan, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING, 41 Commune. 24 mai

POUR BOSTON—Le brick LORIENT, capitaine Wardwell, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune. 22 mai

POUR BOSTON—Le navire BERLIN capitaine Crocker, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. J. P. WHITNEY & Co, 73 Camp. 26 mai

POUR BOSTON—Le navire PARIS, capitaine Hoffmann partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. GREEN BROTH, 83 Gravier. 3 mai

POUR BOSTON—Le brick BALKAN, capitaine Guffrey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 1 mai

POUR PHILADELPHIE—Le brick GIBRALTAR, capitaine Gates, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie ou à S. & J. P. WHITNEY & Co. ou à J. D. DENEGRE. 19 mai

POUR PHILADELPHIE—Le navire CALEDONIA BRANDER, capitaine James Mooney, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à J. H. ASHBRIDGE, 57 Camp. 18 mai

POUR PHILADELPHIE—Le brick GIBRALTAR, capt. Gates, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 1 mai

POUR BALTIMORE—Le navire LADY ARABELLA, capt. Simpson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 12 mai

POUR NORFOLK, CITY-POINT & RICHMOND—Le brick LUCY-ANN, capt. Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 47 Commune. 26 mai

A VENDRE—Le beau navire TIMOTHY PICKERING, nouvellement doublé et chevillé en cuivre, du port de 400 tonneaux, fin voilier, et prêt à mettre à la mer, s'adresser à HARROD, DARLING & Co. 30 mai

BRICK A VENDRE—Le brick [illegible] avec tout ses agrès et apparaux, d'environ 170 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, construit depuis 3 ans, actuellement et en très bon ordre, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 17 a

ON demande du fret pour 30 boucauts de sucre, pour Boston, à prendre à neuf milles au bas de la côte. S'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co.

CONFITURES de la Havane—50 caisses à vendre par J. V. LOREIGNE, Encoignure Royale et Douane. 1 mai

TABAC—240 balles en feuille du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras. 26 mai

WHISKEY—Rectifié de Cincinnati, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, rue Poydras. 26 mai

PLATS COTES—30 boucauts de Cincinnati, à vendre par HALTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 26 mai

FARINE—200 barils de St. Louis, en débarquement du steamboat [illegible], à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 26 mai

GRAISSE—[illegible] barils et 12 demi barils, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras. 26 mai

BACON—[illegible] boucauts de côtés, 1 d'épaules, 1 de jambons et plats côtés en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée. 23 mai

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de cuirs, reçus directement de France, consistant en: veaux cirés assortis en grandeur, [illegible] en couleurs pour chaussures de Dames, maroquins [illegible], peau de moutons, [illegible] bleu, jaune et paille, avant-pieds, tiges de bottes de veau, de Bordeaux et Paris, &c, en maroquin rouge, [illegible] et un assortiment de cordonnerie de cochons pour sellier, et un assortiment de fournitures, pour l'usage des cordonniers, &c. &c. 30 nov. 45, rue Conti, entre Chartres et Royale.

(Successeurs de [illegible] NORTH)

AYANT dernièrement fait un nouvel assortiment des manufactures du Nord, celles achetées du [illegible] de la maison ci-devant Peet et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux prix les plus bas pour le comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de:

Coton pour nègres; linsey épais pour nègres, linsey uni pour domestiques; jeans du Kentucky; couvertes françaises, américaines et anglaises pour nègres; cotons croisés pour pantalons de nègres, coutil blanc et écru; coton blanc, toile à drap écrue; [illegible] blanche, coutil à matelas, satinet; gingham, voile, coton, flanelle blanche, jaune, rouge et verte, toile d'Irlande, étoffe rayée pour chemises, gingas à tabliers, toile écrue; wadding rouge, linon, flanelle de coton; diaprés de Russie; gingas à meubles; bombazine; toile à couvertures; [illegible] mousseline imprimée, étoffe à moustiquaires; batiste unie, cotonnades; dimities; bombazet et bombazine; diaprés de Russie; toile de Hollande écrue; piqué de Marseille, serviettes diaprées à oeils de perdrix, denims; batiste coton; indiennes de toutes descriptions; burlaps; oznaburgs, hessians; drap; casimir; castorine; batiste en couleur, alpaca noire; toile à chemises diaprée; Huckaback; mousseline unie; linon, Bishop; mousseline fine; mousseline mull, mouchoirs en batiste; idem de poche, en soie; coton à coudre; mouchoirs foulards en coton, cravates unies; idem en soie noire, mouchoirs madras pour la tête; bas unis, noirs et blancs; [illegible] coton à matelas; boutons en os; idem en soie; idem en perles, en fil et pour nègres; galons en fil et en coton; bobine en fil, pointes à gaze, [illegible] aiguilles en dard, épingles à têtes longues, soie à coudre, cordonnets en soie et coton, bas à fils; soie à coudre noire et en couleur, serge noire, calicots en coton et mérinos, chemises idem, chemises de percale, coton; bretelles tricotées; chemises à cordonnets; bas en coton blanc et noir; idem bas en coton, écru et blanc; idem en coton mélangé; idem en coton bleu; idem pour enfans; chapeaux de palmier, ficelle d'emballage; gants en soie pour hommes et femmes, noirs et blancs, &c. &c.

Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.

Scott. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH. 26 av.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

100 barriques Vin rouge St. Julien, Talance et Haut Brion,		
[illegible] do.		Vin rouge Haut Talance,
20	do	do blanc Barsac et Sauterne,
1000 caisses		Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Château Margaux, Lafitte et La Mission
140	do	blanc Sauterne,
80	do	Muscat de Frontignan
200	do	Liqueurs assorties,
3 pipes et 20 quarts de pipe eau de vie de Cognac fine, preuve		
140 paniers Anizette surfine,		
10 tierçons Vinaigre,		
10 caisses Curaçao,		
50	do	Maraskino,
50	do	Savon bleu pâle de Marseille
5000 boîtes Sardines en boîtes et demi boîtes,		
600	do	Truffes du Périgord,
300	do	Petits pois,
600000 Bouchons en sac de 600 (par balles de 1500)		
30 caisses Salaisons assorties,		
10 barils Amandes à coque tendre,		
3 jarres Fruits cristalisés,		
80 caisses Absynthe,		
300	do	Vin blanc en 1/2 bouteilles,
140 paniers bouteilles vides.		AUG. MOLIER,

rue St. Louis, No. 90. 18 mars

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers, pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas [illegible] aux plus libérales à ceux qui le désireront.

[illegible] lui un assortiment de [illegible] chaudières à sucre, grilles de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Seaver et Birk, dont il est le seul agent dans cette ville. J. U. LAVILLEBEUVRE.

CHAPEAUX—Un assortiment général de différentes descriptions—Aussi, 75 [illegible] chapeaux feuilles palmier à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 4 mai

CLOUS de fer de [illegible], à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

[illegible] à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 3 mai

WHISKEY—[illegible] à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras. 3 mai

JAMBONS—[illegible] à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 20, Poydras. 3 mai

PLOMB—1000 saumons, en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée. 4 mai

CIRE d'Abeille—5000 livres, qualité supérieure, à vendre en débarquement du steamboat Missouri, par MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée. 4 mai

CORDE d'Emballage—400 rouleaux en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée. 4 mai

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Chateaubriand, [illegible]. AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis. 24 mai

CHAPEAUX de feuilles de palmier, [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 5 mai

HUILE de [illegible], à vendre par PRICE & FROST, [illegible]

PLANTES A SORBONNE.

[illegible] catalogues imprimés sont prêts, [illegible] Les [illegible] rue de la Commune No. 11. WIEDSEN.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN 30 MAI 1843.

Pour Président des Etats-Unis
HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES
PREMIER DISTRICT
GEO. K. ROGERS.
SECOND DISTRICT
EDW. D. WHITE.

REPRESENTANT A LA LEGISLATURE DE L'ETAT:
FÉLIX LABATUT.

La malle a manqué hier de Philadelphie; nous sommes donc sans journaux du Nord. Nous donnons en conséquence aujourd'hui quelques petits extraits des journaux français et de plus notre *Chronique Parisienne*. Nouvelles politiques et causeries de salon, nous aurons tout donné en avance de nos confrères.

Jamais président ne s'est montré plus soigneux que M. Tyler de pourvoir ses *amis*; il n'a pas toujours réussi comme il l'aurait voulu; mais ce n'est pas faute de persévérance et d'audace qu'il a échoué. On n'a pas oublié la triple présentation de M. Cushing pour le poste de secrétaire de la marine, on n'a pas oublié le triple refus du Sénat, et cependant M. Cushing part pour la Chine comme ministre plénipotentiaire! Et M. Wise, encore par l'opposition du Sénat, n'est pas allé en France suivant ses désirs, ce n'est pas non plus la faute de son ami le président; on lui trouvera quelque jour un dédommagement, et cela sans doute ne tardera pas. M. Irwin, un autre fidèle, va en Danemark; et voilà qu'on annonce la nomination du Dr. Mallory au poste de chargé d'affaires à Constantinople. Il se trouvera bientôt un secrétaire d'Etat moins récalcitrant que M. Webster, qui consentira à signer la nomination de M. Proffit comme ministre auprès de quelqu'un des Etats de l'Amérique du Sud. Alors tous les chefs de la Garde se trouveront casés à leur convenance par la reconnaissance du capitaine Tyler. Tout sera pour le mieux.

COUR DU DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Le grand jury a trouvé hier qu'il y avait lieu à suivre contre Solomon Cole et Dewitt Clinton Ritchie, pour l'introduction d'un nègre dans cet Etat, contrairement aux lois.

BONS DU TRESOR.—L'avocat du District des Etats-Unis a ordonné la formation d'un grand jury pour la Cour de District des Etats-Unis, afin d'examiner une enquête sur les circonstances qui ont accompagné le vol des bons du Trésor.

COMMODORE BOYLAN.—Plusieurs Américains qui regardaient le combat du haut des [illegible] de Campêche, et parmi lesquels se trouvait le Colonel Morgan, font de grands éloges [illegible] et de la vivacité avec laquelle le Commodore [illegible] les chaloupes canonnières [illegible]. La faiblesse de la brise [illegible]. Quant au Commodore [illegible] Commodore Boylan sont donc dans l'[illegible].

MEXIQUE—Par la goëlette [illegible], arrivée hier de Vera-Cruz, [illegible] Bryan, arrivée des lettres qui vont jusqu'au [illegible] des journaux et nous n'y trouvons [illegible] qu'au 21 courant inclusivement [illegible] que bien peu de nouvelles [illegible] intérêt. La fièvre jaune continuait [illegible] Cruz et y faisait d'assez grands [illegible]. [illegible] du 21 annonce que les mineurs des Tejanos qui étaient retenus au château de Perote, doivent être mis en liberté le 13 juin. [illegible] se trouvent onze des prisonniers de Mier, [illegible] le colonel Fisher et le général Green.

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. LEHMAN doit donner un concert vocal et instrumental dimanche prochain dans la salle du Théâtre d'Orléans. Nous ne connaissons pas encore la composition complète du programme; mais nous pouvons affirmer déjà que des artistes distingués seconderont le bénéficiaire. Deux belles ouvertures, celle du *Jeune Henry* et celle de *Sémiramis*, seront exécutées dans cette soirée, à laquelle assisteront non-seulement tous ceux qui aiment la bonne musique, mais encore tous ceux qui portent intérêt aux artistes fixés parmi nous. M. Lehman a d'incontestables titres à la faveur du public.

Les journaux de New-York continuent à faire de grands éloges des débuts de la troupe française qui est en ce moment à New-York. M. et Mme Lecourt ont eu un succès prodigieux à la première soirée; on a été rappelé après la chute du rideau. La foule était nombreuse à cette première épreuve, et elle est du meilleur augure pour l'avenir. Les lauriers que nos artistes ont cueillis au Nord, nous donneront peut-être, lorsqu'ils reviendront (si toutefois ils reviennent), des prétentions [illegible] qui ont un pas tout à leur égard beaucoup plus dégoûté que celui de New-York. Qui vivra, verra.

La LEGISLATURE du Maryland [illegible].

La CONVENTION d'ETAT de la Caroline du Sud a présenté à l'unanimité [illegible] à la présidence, JOHN C. CALHOUN [illegible].

Le *Daily Advertiser* de [illegible] compagnie de jeunes gens [illegible] 14 courant pour aller [illegible] le territoire de la Floride.

LE ZOLLVEREIN ET LA FRANCE.—On écrit de Strasbourg à la *Gazette d'Augsbourg*:

"La nouvelle donnée par les [illegible] allemandes qui tendait à insinuer que les Etats de l'association des douanes auraient rejeté les propositions de la France relatives à l'introduction de [illegible] dans les tarifs des douanes; cette nouvelle, [illegible], est d'autant moins vraisemblable, que toutes les lettres du nord député, ainsi que les notifications adressées à diverses administrations supérieures, font précisément préjuger le contraire. Si dans ce moment les concessions ne doivent porter que sur un petit nombre d'articles, et principalement sur des objets d'échange pour ainsi dire indispensables aux habitans des pays frontières, on n'est pas moins en droit d'en attendre de plus notables, lorsque la France aura revenu de la persistance avec laquelle elle s'attache aux principes de son système prohibitif pour embrasser un système protectionnel plus modéré. Le retard qu'a éprouvé la conclusion des négociations entamées a principalement sa cause dans l'établissement du péage du Rhin, que projettent en ce moment les Etats limitrophes de ce fleuve. Les règlemens adoptés en 1831 ont été trouvés incomplets sous divers rapports, et j'apprends de bonne source que le ministre du commerce a le projet de supprimer toute espèce de droits sur toute l'étendue du territoire français qui a le Rhin pour limites."

On lit dans le *Journal de la Haye*, du 22 avril:

"Dans l'après-midi de vendredi dernier, il y a eu une espèce de tremblement sous-marin dans une partie de la digue de mer de Blokzyl. Tout à coup cette pièce d'eau, qui couvre l'étendue d'un demi bonnier, à une profondeur 12 aunes (mètres), et qui forme un petit lac, fut violemment troublée, et il s'en éleva des jets d'eau lancés à deux aunes de hauteur et à grand fracas pendant sept à huit minutes. Après le jeu de ces fontaines improvisées, la surface du petit lac redevint calme, mais ces eaux restèrent assez longtemps troubles et bourbeuses. Pendant les deux jours qui ont précédé ce phénomène, on y avait pris plus de 1,200 livres d'anguilles."

—LA COMETE.—On écrit de St. Pétersbourg, 11 avril:

"Ni ici ni à Pulkowa, où se trouve l'observatoire principal, nos astronomes n'ont pu, malgré tous leurs efforts, découvrir la nouvelle comète. Elle n'a pas été visible dans nos contrées, mais sur divers points de la Russie méridionale on l'a vue à l'œil nu, déjà au mois de février, toutes les fois que l'état de l'atmosphère le permettait; quant au noyau, on ne pouvait l'apercevoir qu'au moyen d'une lunette."

La mise en activité du chemin de fer de Paris à Rouen, apportera probablement [illegible] dans les communications postales entre [illegible] et Paris. Nous savons que des arrangemens ont été déjà faits par le *Post-Office* de Londres et l'administration française. Il s'agirait d'établir une double série de dépêches en *dix septheures* [illegible]. Voici comment on procéderait: on compterait trois heures et demie de Paris à Rouen, par le convoi direct, trois heures et demie de Rouen à Dieppe, huit heures de traversée jusqu'à Brighton, et deux heures de Brighton à Londres. Les difficultés que pourrait rencontrer ce service [illegible], la difficulté d'approcher de Dieppe dans les gros temps. Mais nous croyons [illegible].

[illegible] que la convention postale conclue [illegible] britannique et le gouvernement [illegible] dans le Moniteur [illegible] de la sanction [illegible].

[illegible] CRIMINELLE.—65,794 individus [illegible]

1200 tailleurs, 186 couturiers, 423 tisserands, &c. et 16,454 journaliers.

SCHUBERT.—On a reçu à Hambourg la nouvelle suivante du fameux chef de brigands hongrois Schoubry. Cet homme n'a pas été, comme on l'a dit, tué dans un combat avec les troupes, il s'est contraint parvenu à s'évader. En 1834, il vivait retiré dans un hôtel à Hambourg. Au printemps de cette année il s'embarqua pour l'Amérique, et arriva à Charleston, et y établit une pharmacie sous le nom de [illegible]. [illegible] il vit parfaitement honnête et tranquille; [illegible] il eut à subir encore bien des difficultés avant de parvenir à se créer une position indépendante. En arrivant à New York, il n'avait dans sa bourse qu'un dollar et demi. Il se mit d'abord au service d'un marchand épicier allemand, puis il apprit le métier d'imprimeur à Philadelphie. Enfin il fit longtemps le commerce de bagues dorées, d'épingles et de plumes d'acier, et ce commerce lui rapporta beaucoup d'argent. Il apprit la pharmacie chez l'apothicaire Curtius à New York, alla ensuite travailler comme pharmacien à la Havane et fonda en dernier lieu une pharmacie à Charleston, où il fait de très bonnes affaires.

(*Gazette des Postes de Francfort.*

VARIETES.

REVUE DE PARIS.

PARIS, 30 avril 1843.

Les vastes et magnifiques appartements du Palais-Royal viennent d'être transformés en bazar au bénéfice des malheureux habitans de la Guadeloupe. De nombreuses boutiques pleines d'objets charmans et précieux, de belles et nobles marchandes choisies par la reine, n'est-ce pas tout ce qu'il faut pour aiguillonner la charité et provoquer de nouvelles offrandes? Le bazar s'ouvre à midi, et longtemps avant l'heure la foule se presse sous le vestibule du palais; une compagnie de grenadiers peut à peine contenir cette multitude de [illegible] curieux et généreux. [illegible], le Théâtre-Français, enviera [illegible] jours de ses plus grandes [illegible].

On n'en est pas encore là cependant, car la vente qui avait déjà duré trois jours, selon le projet primitif, a dû se rouvrir hier pour solder, se faire se pouvait, le reste de son étonnant et riche assortiment. Ce solde n'a pas eu été réalisé, et les nobles marchandes seront forcées de *réigner la pratique* encore pendant quelques jours. Elles ne s'y épargnent pas, on doit leur rendre cette justice.

Nous pourrions citer plusieurs épisodes des premiers jours [illegible].

On y vendait des cigares et des porte-cigares. [illegible]

— A une autre boutique, un homme de bonne mine avait trouvé [illegible] trop cher, [illegible]. La marchande était une jeune demoiselle, qui répondit d'abord de l'air le plus timide et le plus embarrassé, et tout en rougissant, elle dit très fermement et à l'acheteur: " Non, Monsieur, c'est le prix fixé par ma mère, et je ne diminuerai rien... Allez ailleurs... vous me reviendrez!" Elle eut raison; [illegible].

[illegible]

Tout Paris sait aujourd'hui quel a été le succès de l'ouvrage, mais ce que la critique n'a pas dit, c'est la scène qui s'est passée hors du théâtre, samedi soir, à l'heure où le public entrait à l'Odéon. Deux ou trois cents individus rassemblés sur les marches du péristyle, irrités, nous ne saurions pourquoi, ne laissaient libre qu'un étroit passage et accueillaient par des cris sauvages chaque personne qui se trouvait munie d'un billet, des projectiles et de l'eau accompagnaient ces vociférations. Quant à de ces procédés indignes que nous ne saurions trop blâmer et qui révoltent tous ceux qui en sont témoins. Plusieurs spectatrices ont battu en retraite, et une dame s'est évanouie entre les bras des contrôleurs.

Les abords du Théâtre Français étaient moins brayants jeudi à la représentation de Judith.

L'auteur désire garder l'anonyme, mais son nom n'était un mystère que pour bien peu de personnes. Un de ces rares spectateurs qui ont le bonheur de n'être pas invités d'avance aux secrets de la tragédie, apprit inopinément que la pièce était d'une dame, demanda en sortant comment se nommait cette dame auteur.

M. de ***, membre du jockey-club, lui répondit: —Madame Ponsard.

Nous avons saisi le mot au vol et nous le rejetons en [illegible] chronique, parce qu'il nous a paru très spirituellement une opinion littéraire traduite par un homme du monde. Si la critique n'est pas juste [illegible] au moins lui retirer le mérite de l'exactitude. Celui qui le risque ne pouvait mieux faire: entendre qu'à son avis les vers de Judith, par leur grâce, leur élégance et une certaine mollesse, reflètent le talent de M. Ponsard au féminin.

Quelques salons ont repris l'hiver. M. le président de la chambre des députés prépare un bal, sans doute pour donner quelque mouvement à une session qui affecte une si funeste inertie. On dansa encore à l'ambassade anglaise; il y a même de petits et de grands bals. On a mis la dernière main aux magnificences de l'hôtel de Pontalba et la foule se presse avec curiosité dans ces merveilleux salons.

Cette fois, la nouvelle est certaine, officielle et résultant de preuves par écrit: Rossini vient à Paris, où il arrivera dans quelques jours. Mais pourtant, que les dilettanti ne se hâtent pas trop d'espérer et de se réjouir. Ainsi que le disait un académicien vendredi dernier chez M. de Castellane, ce n'est pas Apollon qui nous ramène Rossini, c'est Esculape. Le célèbre maestro est atteint d'une maladie dont les médecins italiens n'ont pas su sonder les profondeurs. Las de souffrir sans espoir de guérison, il s'est enfin décidé à quitter l'Italie, qui produit plus de bons chanteurs que d'habiles docteurs. Son secrétaire, qui est une fois mis il faut en croire ses pattes de mouche, a officiellement annoncé l'arrivée de Rossini à un célèbre compositeur, en le priant de retenir pour l'illustre compositeur un appartement modeste. "Entendez-vous, modeste!" [illegible] Rossini ne recevra pas, qu'il vivra dans la retraite, tout entier aux soins qu'exige sa santé. Il ne veut que ses amis intimes et son médecin, qui sera choisi plus habile de tous les docteurs de la Faculté, et le plus aimable et le plus savant, [illegible] au dieu de la mélodie qu'il [illegible] composant une nouvelle partition.

[illegible]

Vous avez que les débitans de tabac fument vos bonnes cigarettes; [illegible] aux lieux qui les achètent [illegible] un joyeux [illegible] ont acquis les cigares de la [illegible] paraient pour [illegible] et ne s'en [illegible] pas de leur côté à [illegible] la contrebande livre à la consommation.

Tous les bouts de cigare dédaigneusement jetés par les fumeurs sur le sol public ou sur le parquet des estaminets sont ramassés par des industriels qui gagnent largement leur vie à ce commerce. Ces débris informes, sucés et mâchés, sont soumis à une légère trituration, roulés dans des enveloppes de papier blanc ou jaune, et vendus sans affectation aux amateurs des deux sexes.

Ainsi ces merveilleuses cigarettes savourées avec délices du tabac qui souvent a séjourné dans des bouches tout peu appétissantes. A cette révélation leur cœur de honte va se soulever! Mais notre devoir est de signaler le mal pour le faire cesser, et nous sommes heureux d'annoncer qu'un travail administratif s'élabore à ce sujet. M. le vicomte Henri Simeon, directeur de l'administration des tabacs, a pris un parti très triste, dans un rapport que ce fonctionnaire vient d'adresser au ministre, nous trouvons une paragraphe que les fumeurs, les femmes du bureau et les lorettes de Paris et de la Province ne liront pas sans un vif intérêt.

"Il est une branche de produit, dit M. Siméon, qui n'a pas encore été exploitée par la régie et qui est pourtant très recherchée; je veux parler des cigarettes. Jusqu'à présent ce sont quelques industriels particuliers qui exploitent clandestinement cette fabrication et cette vente. Beaucoup de consommateurs demandent vainement à la régie un produit qui n'existe pas dans ses approvisionnements. Ces demandes, [illegible], la difficulté de réprimer la fraude qui se fait sur la vente des cigarettes, l'obligation à quelque sorte imposée à la régie, qui jouit du privilège exclusif de la vente du tabac, de satisfaire aux goûts divers des consommateurs, sous quelque forme qu'ils se révèlent, ont conduit l'administration à examiner cette question. Avant de prendre une décision définitive, elle a voulu savoir s'il n'y aurait pas moyen de conserver, pour confectionner les cigarettes, un papier spécial qui fût impossible à la fraude d'imiter. Déjà des propositions lui avaient été adressées [illegible] pour faire des essais de papier avec des côtes de tabac. Employer ces débris à faire un papier [illegible], puisque la matière première ne peut exister que dans les mains de l'administration, [illegible] un produit les bénéfices que l'on fait frauduleusement [illegible] à son détriment et à celui des consommateurs, [illegible] à ceux-ci un produit plus loyalement fabriqué, c'est une opération assez importante [illegible] l'attention du gouvernement. [illegible]"

Voilà [illegible] coup mortel porté [illegible] un petit métier parisien, [illegible] de cigare, industriel si l'acteur Hyacinthe [illegible] sur le théâtre des Variétés par [illegible] dans les *Petits Mystères de Paris* [illegible] bouches délicates, les lèvres de roses, pour [illegible] dégoût et sans outrage satisfaire leur passion pour la cigarette, qui ne sera plus que du papier scrupuleusement roulé dans un papier aussi timbré que celui des billets de banque. Le lot punira sans doute la contrefaçon, ou par la mort ou par l'exclusion de la garde nationale, et la régie verra s'augmenter en produit qui a rapporté l'année dernière un bénéfice net de soixante-quatorze millions,—vingt huit de plus qu'en 1830.—N'est-ce pas là le progrès le plus réel qu'ait opéré la révolution de juillet?

Après avoir quitté le café Tortoni, où ils spéculaient depuis nombre d'années aux heures où la Bourse est fermée, les agioteurs se sont transportés au café de Paris, que ne les a gardés que peu de temps. De là, ils sont allés s'établir tout récemment dans le passage de l'Opéra; l'endroit est assez bien choisi, mais, par malheur, les boursiers ont rencontré là d'autres spéculateurs d'une condition inférieure et d'un voisinage gênant: nous voulons parler des marchands de billets de l'Opéra, qui font un énorme trafic sur les loges et les stalles de l'Académie royale de musique. Ces négociants de bas étage se tiennent dans la même galerie que les boursiers, et il en résulte une confusion qui amène quelquefois des quiproquos désagréables et dangereux.

Un exemple récent fera comprendre, s'il est vrai, comme on le prétend, jusqu'où peuvent aller les conséquences de ce mélange.—Quelques abonnés de l'Opéra, propriétaires de loges à l'année ou à la saison, apprirent aussi marcher de [illegible] luxe et l'économie. De temps en temps, pendant le cours d'un brillant succès, quand les places sont très recherchées à l'Académie royale de musique, ils font vendre leur loge à un ou plusieurs courtiers et ils rentrent ainsi dans une partie de leurs frais. Un financier qui est doué au dehors par toutes les splendeurs de l'opulence, mais qui a conservé ses bonnes habitudes de calcul, [illegible], a conservé les coupons de sa loge à un marchand de billets qui se charge de les négocier pour la soirée du lundi.—Je n'ai pas encore décidé si je me servirai de ma loge à la représentation prochaine, on pourra avec vous appe endre au lieu devez la vendre encore mercredi.

—C'est bien, répondit le marchand, je viendrai chercher vos ordres après-demain matin.

Dans la matinée de mercredi, M. X. fut obligé de sortir, le marchand se présenta chez lui et ne le trouva pas. Pour éviter tout malentendu et ne pas perdre le prix de sa loge, dont il ne voulait pas se servir, M. X. se rendit à midi au passage de l'Opéra, où il savait que se tenait habituellement son homme. A peu près au milieu des affaires, notre financier se montre très recommandé sur le terrain de l'agiotage; quand il vend, de la rente, il en directement au parquet de la Bourse, et c'est là qu'il traite officiellement avec un agent de change.

Comme la plupart de ses confrères, cet agent de change a plusieurs associés, la charge se divise en cinq ou six fractions représentées par autant d'individus qui prennent chacun le titre tout entier et se partagent les bénéfices. M. X. faisait peu d'affaires, ne connaissait pas son agent de change dans toutes ses subdivisions; c'était tout au plus s'il avait vu des rapports avec les trois sixièmes de cet être collectif, mais en revanche, tous les associés connaissaient parfaitement le client, qui se gardait de millionnaire rendait très remarquable. Or, le sixième, qui était de service ce jour-là dans la galerie de l'Opéra, aperçevant M. X., ne douta pas un instant qu'il ne vint pour une spéculation. Notre financier pendant une certaine quantité d'actions dans une entreprise sur laquelle l'agiotage s'exerçait avec furie; une rencontre de ce genre avait lieu en présence à cette affaire. Sauvé qui se trouvait précisément un de ces associés de M. X. ne connaissait pas, s'empressa de venir à sa rencontre.

—Quel ordre avez-vous à me donner?

M. X. le regarda et lui répondit:

—Mais vous n'êtes pas mon agent!

Ce mot acheva d'établir le quiproquo; ce n'était la faute de personne si la langue française se prête à ces sortes de méprises, et si la qualité d'agent peut s'appliquer également à un homme qu'on emploie pour vendre des billets de spectacle.

—Je suis un de ses associés, reprit le sixième agent de change.

—Ah! c'est différent, continua M. X. Eh bien vendez.

—Tout? demanda l'homme de la Bourse, voulant savoir si l'ordre de vente comprenait toutes les actions possédées par le financier.

—Tout, répondit M. X., pensant que son homme lui demandait s'il fallait vendre toutes les places de la loge.

Et les deux interlocuteurs se séparèrent sans autre explication.

Peut-être s'étonnera-t-on de voir un associé d'agent de change pris pour un marchand de billets d'Opéra; il ne faut pas oublier que ceux qui font ce trafic gagnent beaucoup d'argent, et s'habillent même avec une recherche dont les connaisseurs peuvent seuls apprécier le mauvais goût et le cachet vulgaire.

Deux heures après cette rencontre, le financier ne fut pas médiocrement surpris de recevoir sous enveloppe les coupons de sa loge que le marchand lui renvoyait, n'ayant pas l'autorisation de les vendre; mais ce n'était qu'une légère contrariété en comparaison de la nouvelle surprise qui attendait M. X. En sortant de la Bourse, son agent de change s'empressa de lui écrire qu'il avait exécuté ponctuellement son ordre et vendu toutes ses actions, sur lesquelles une baisse très forte s'était déclarée. La vente opérée dans cette crise fâcheuse n'était une perte de cinquante mille francs.

Quand le quiproquo s'expliqua, le mal était irréparable. Tout le tort se trouvait du côté de M. X., qui seul s'était trompé en croyant parler à son marchand de billets, tandis que l'homme d'affaires savait bien qu'il parlait à son client. Le lendemain les actions remontèrent au pair, de sorte que sans sa fatale méprise le financier n'aurait rien perdu. M. X. furieux se propose d'adresser à la chambre une pétition contre le trafic dont il voulait profiter et qui lui coûte si cher; mais les marchands de billets ont donné déjà de notables preuves de leur puissance, et nous croyons bien que l'ordre du jour ne soit voté sur cette grave question.

PIERRE DURAND.

AGL' ITALIANI.

Conformemente all'avviso inserito nell'Abeille, jeri [illegible] numero assai considerabile d'Italiani si sono riuniti nella sala dell'Hotel Conti, per fondare le basi di una società *Italiana di Beneficenza*, [illegible] indifferente degl' Italiani che la [illegible] ad esprimere la [illegible] con cordialità [illegible] di tante decisioni, [illegible]. Il [illegible] pel più [illegible] di Cattaneo [illegible] gl' Italiani [illegible] per la sera di giovedì Giugno prossimo, nella sala dell'Hotel Conti, onde tener [illegible] pubblica necessaria all' ordine, e all' efficacia di questa [illegible].

Vorranno almeno gl' Italiani [illegible] degni dell' onorevole Italiano che [illegible] questa buona opera.

Nuova Orleans, 28 Maggio 1843.

BURSI, Secretario p. t.

27 maggio—5

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces adresses, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c AVEC [illegible]
ET A DES PRIX MODERES.